



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

## CORRIGÉ

### E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Économie-Droit

#### PARTIE ÉCONOMIQUE

À l'aide de vos connaissances et à partir du document 1, vous répondez aux questions suivantes.

1. Citez l'activité du Groupe DERET (1 point)

*Le Groupe Deret est spécialiste de la logistique des produits cosmétiques.*

2. Indiquez le projet de cette entreprise pour le département des Vosges. (2 points)

*Implanter une plate-forme logistique sur l'ancienne base aérienne de Damblain aux normes SEVESO (1 pt) pour desservir le marché du Grand Est (1 pt).*

3. Donnez la nature et le type de l'investissement réalisé par le Groupe DERET. (3 points)

- *la nature : investissement matériel (1,5 pt)*
- *le type : investissement de capacité (permet d'accroître la capacité de production). (1,5 pt)*

4. Précisez les objectifs de cet investissement pour le groupe DERET. (2 points)

1. *demeurer compétitif*
2. *toucher une nouvelle clientèle.*

5. Qualifiez le type de croissance privilégié par le groupe DERET. (1 point)

*La croissance interne.*

## PARTIE JURIDIQUE

À l'aide de vos connaissances et à partir des documents 2 et 3, vous répondez aux questions suivantes.

1. Identifiez les deux contrats concernés (type de contrat, parties en cause). (2 points)
  - *Contrat commercial de prestations de service (prêt de personnel) entre :*
    - Une entreprise de travail intérimaire (ADER)*
    - Une entreprise de logistique, entreprise utilisatrice (LOGISGROS)*
  - *Contrat de travail temporaire entre :*
    - Une entreprise de travail intérimaire (ADER)*
    - Un salarié (M. LEBLANC, manutentionnaire)*
  
2. Citez les conditions de recours au contrat de travail temporaire. (1,5 point)
  - *Accroissement temporaire d'activité*
  - *Remplacement d'un salarié en cas d'absence et suspension du contrat de travail*
  - *Travaux temporaires par nature à caractère saisonnier.*
  
3. Précisez de qui dépend le salarié dans le cas d'un contrat de mission temporaire. (2 points)
  - *De l'agence d'intérim*
    - *pour l'envoi dans une entreprise*
    - *pour toutes les formalités administratives (déclaration d'embauche, attestations...)*
    - *pour le salaire (convention collective, moment et paiement)*
  - *De l'entreprise où il travaille*
    - *pour les conditions de travail (horaires, jours fériés...)*
  
4. Donnez l'intérêt de la période d'essai pour chaque partie et recherchez la durée de celle du contrat. (2,5 points)
 

Intérêt :

|  |  |
|--|--|
| <p>D'une part la période d'essai permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>À l'employeur de vérifier les compétences des salariés</i></li> <li>- <i>Au salarié de s'assurer que le travail proposé lui convient.</i></li> </ul> | <p>D'autre part</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les parties peuvent rompre le contrat sans motif réel</i></li> <li>- <i>Durée : 2 jours</i></li> </ul> |
|--|--|
  
5. Expliquez en quelques lignes les avantages et les inconvénients de l'intérim pour l'employeur. (3 points)
  - *Avantages pour l'employeur : (1,5 pt)*
    - *Formalités administratives allégées et dévolues à la société d'intérim (rédaction du contrat et des modalités de paie assurées par la société d'intérim ;*
    - *Aménagement possible du terme du contrat (plus de souplesse) ;*
    - *Grande réactivité de l'agence d'intérim ;*
    - *Coûts indirects de recrutement allégés (pas d'annonce, pas d'entretien d'embauche, ...) ;*
  - *Inconvénients pour l'employeur : (1,5 pt)*
    - *Formation fréquente de nouveaux salariés ;*
    - *Salarié inconnu dans l'entreprise (comportement par exemple) ;*
    - *Coût élevé ;*
    - *Accepter toute réponse logique.*

### **NOTE AUX CORRECTEURS**

**L'évaluation tiendra compte des qualités rédactionnelles, de la cohérence du raisonnement, de la clarté et de la concision de l'expression.**

**Pénalisation maximale : moitié des points attribués à chaque question.**

## BARÈME

E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Epreuve : B1 : Économie-Droit

### PARTIE ÉCONOMIQUE

|               |            |
|---------------|------------|
| QUESTION N° 1 | → 1 point  |
| QUESTION N° 2 | → 2 points |
| QUESTION N° 3 | → 3 points |
| QUESTION N° 4 | → 1 point  |
| QUESTION N° 5 | → 2 points |

---

9 points

### PARTIE JURIDIQUE

|               |              |
|---------------|--------------|
| QUESTION N° 1 | → 2 points   |
| QUESTION N° 2 | → 1,5 point  |
| QUESTION N° 3 | → 2 points   |
| QUESTION N° 4 | → 2,5 points |
| QUESTION N° 5 | → 3 points   |

---

11 points

**TOTAL : / 20 points**